

ment sur les mœurs des phoques, du morse et autres mammifères marins de l'Arctique et des secteurs côtiers des provinces de l'Atlantique. L'étude de l'hydrographie et du plancton rentre dans les cadres des investigations sur le milieu fréquenté par ces animaux.

SECTEURS D'EAU DOUCE

Les effets de la présence occasionnelle d'un parasite inoffensif dans le poisson blanc sur l'importation de cette espèce par les États-Unis ont donné lieu à une étude très poussée dont le principal objet est la destruction ou du moins la répression de ce parasite. Les relevés faits à l'égard de plusieurs lacs ont mis à jour des secteurs exempts d'infestation et d'autres où cette dernière existait à divers degrés. Les travaux poursuivis au lac Heming, dans le Manitoba, nappe d'eau caractérisée par une infestation marquée et une étude du cycle biologique de ce parasite révèlent que le brochet en est le porteur au stade adulte et qu'une réduction de la population de brochets pourrait abaisser l'indice de présence du parasite.

Un relevé du Grand lac des Esclaves exécuté de 1944 à 1945 a permis de repérer des stocks inexploités de truite grise et de poisson blanc assez considérables pour attirer l'attention des pêcheurs de commerce. Ce lac,—le 5^e en importance de l'Amérique du Nord,—a été ouvert à la pêche de commerce en 1946, sous un régime de contingentements. Ceux-ci, relevés périodiquement par le ministère, sont actuellement de 9 millions de livres de truite grise et de poisson blanc ensemble. Les effets de la pêche de commerce sont l'objet d'un contrôle suivi qui, jusqu'à ce jour, n'a révélé aucun déclin grave dans les populations disponibles de poisson qu'on puisse attribuer à la pêche commerciale. Les études analogues qui ont été faites au lac Winnipeg depuis 1948 permettent de comparer les effets de la pêche sur un lac exploité depuis longtemps sans l'application d'un régime de contingentements.

Dans le secteur des Grands lacs, les travaux de l'Office ont surtout porté sur la répression, sinon l'élimination, des populations de lamproie marine. De 1954 à 1956, cette entreprise s'est poursuivie sous la direction du Comité fédéral-provincial de recherches sur les pêches des Grands lacs et, depuis cette époque, sous le régime d'un contrat conclu avec la Commission des pêches des Grands lacs, qui a été instituée en 1956 à la suite d'une Convention entre le Canada et les États-Unis. Les principaux travaux de répression de ce parasite qui attaque les populations de truite grise dans les eaux mentionnées ont été exécutés dans le lac Michigan par les États-Unis et dans le lac Supérieur par les États-Unis et le Canada. La lutte se fait au moyen de barrières électriques ou autres qui s'opposent à la montaison de la lamproie adulte dans les cours d'eau de frai, ainsi qu'au moyen de "spécifiques" employés contre les formes larvaires ou juvéniles de ce poisson nuisible.

La recherche biologique d'ordre général sur la lamproie des Grands lacs s'inscrit dans le cadre de l'Investigation sur la lamproie marine. Les travaux portant sur d'autres espèces se poursuivent avec la collaboration des investigateurs scientifiques de la province d'Ontario, qui voit elle-même à l'administration de ses pêches, et en vertu d'un accord conclu avec cette dernière.

CÔTE DU PACIFIQUE

De toute première importance sur la côte du Pacifique et d'une importance non moins grande dans l'économie générale des pêches de tout le pays se trouve le saumon qui remonte les rivières de la côte ouest du Canada pour se reproduire. De sa station de Nanaimo, sur l'île Vancouver, l'Office poursuit l'exécution d'un vaste programme embrassant des études sur les mœurs des cinq principales sortes de saumons du Pacifique, depuis leur naissance aux sources des rivières jusqu'à leur retour aux cours d'eau de frai pour la production d'une nouvelle génération, en passant par leurs migrations vers l'eau salée ou l'eau douce et leur vie dans les étendues sans bornes de l'océan lui-même. Dans le cas du sockeye et du saumon rose ou bossu, le travail de l'Office s'accomplit avec la collaboration de la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique, dont l'autorité s'étend à ces espèces dans le régime hydrographique du Fraser et (celle des États-Unis) dans les eaux de la Convention au large de l'embouchure du Fraser.

Entr'autres sujets, les études de l'Office portent sur la détermination du milieu ambiant, en eau douce, qui favorisera l'utilisation optimum de ce milieu pour la production d'alevins et de tacons de descente, sur la réglementation de la pêche des sujets générateurs en mon-